



ᑕᐱᑭᑖᑭᑦ ᑕᐱᑭᑖᑭᑦ ᑕᐱᑭᑖᑭᑦ  
Kativik environmental quality commission  
Commission de la qualité de l'environnement Kativik

***Transmis par courriel uniquement***

Le 14 septembre 2023,

M<sup>me</sup>. Marie-Josée Lizotte  
Sous-ministre et Administratrice du chapitre 23  
de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois  
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques,  
de la Faune et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 30<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet d'agrandissement d'une carrière existante pour des travaux d'entretien et d'amélioration des infrastructures aéroportuaires de Kangiqsualujjuaq.  
Décision : Autorisation de modification du certificat d'autorisation  
V/Référence : 3215-07-014**

---

Madame la Sous-ministre,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social inscrite au Titre II de la Loi sur la qualité de l'environnement, la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (ci-après la Commission) a procédé à l'analyse de la demande de modification du certificat d'autorisation qui lui a été transmise par M<sup>me</sup> Mélissa Gagnon, de votre ministère, le 25 mai 2023, concernant le projet en rubrique.

La construction de l'aéroport de Kangiqsualujjuaq a été autorisée par un certificat d'autorisation (CA) en 1988 et comprenait l'exploitation d'une carrière (carrière C-2). Le CA a été modifié en 2016 et comprenait un agrandissement de 0,21 hectare de la carrière C-2. La zone aéroportuaire est propriété de la corporation foncière de Qiniqtiq et le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) est titulaire d'un bail. La carrière C-2 est située en terres de catégorie I. L'aéroport dessert le village nordique de Kangiqsualujjuaq qui compte près de 900 habitants.

La carrière actuelle a une superficie de 2,23 hectares dans laquelle il reste un volume net de roche estimé à 13 678 m<sup>3</sup>. Les besoins dans les prochaines années sont évalués à environ 40 000 m<sup>3</sup>. Les besoins évalués tiennent compte de deux projets planifiés par le MTMD à l'aéroport de Kangiqsualujjuaq pour la saison 2026-2027 : l'agrandissement du socle des bâtiments et la construction d'une nouvelle aérogare et d'un nouveau garage. De plus, à ces projets s'ajoutent les prévisions de rechargement de la piste en matériaux granulaires ainsi que les travaux d'entretien de l'aire de mouvement qui se font en cours d'année. Le village nordique Kangiqsualujjuaq désire également s'approvisionner dans cette carrière visée pour ses propres besoins.

Ainsi, afin d'obtenir les matériaux nécessaires aux besoins aéroportuaires du MTMD et de ceux du village dans les prochaines années, le MTMD souhaite agrandir la carrière de 2,47 hectares, pour fournir un volume net sécurisé estimé à 257 543 m<sup>3</sup>.

Cet agrandissement permettra ainsi de produire des matériaux pour les besoins à long terme du village et pour les besoins actuels et futurs d'entretien et de construction au site aéroportuaire.

Considérant le faible risque d'impact sur l'environnement ; l'absence d'espèce faunique et floristique en situation précaire dans le secteur. Tenant compte aussi de l'appui des autorités locales et régionales et du caractère essentiel du projet au maintien des opérations de l'aéroport, la Commission estime opportun d'autoriser la modification du certificat d'autorisation.

Ainsi, après avoir analysé l'ensemble des informations qui lui ont été transmises, la Commission a décidé, conformément à l'article 200 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, d'autoriser la présente demande de modification du certificat d'autorisation du projet.

Toutefois, la Commission tient à rappeler au promoteur qu'en cas d'observations d'espèces à statut précaire dans le secteur visé par les travaux, ce dernier doit contacter la Direction de la gestion de la faune du Nord-du-Québec, laquelle pourra l'informer des mesures d'atténuation à appliquer. En particulier concernant l'aigle royal et le faucon pèlerin.

Veillez agréer, Madame la Sous-ministre, mes salutations distinguées.

Le président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Pierre Philie". The signature is written in a cursive style with a large initial "P" and "P".

Pierre Philie